



Strasbourg, le 28 mars 2011

CDL-EL-PV(2011)001*
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

36^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 24 mars 2011 à 10h

RAPPORT DE LA REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2011)001ann.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informe le Conseil des activités récentes en Albanie, en Géorgie et en Moldova, ainsi que sur la préparation de la 8e Conférence européenne des administrations électorales, Vienne, 12 - 13 mai 2011.

Dans le cadre de la préparation des élections locales du 8 mai 2011, la Commission électorale centrale d'Albanie a demandé l'assistance de la Commission de Venise. La Commission a envoyé un expert électoral à long terme pour assister la Commission électorale centrale pendant deux mois.

Un représentant du secrétariat de la Commission de Venise s'est rendu en Géorgie le 9 mars 2011 dans le cadre de la réforme électorale en cours. Un groupe de travail sur la réforme électorale, constitué des différentes forces politiques du pays, travaille à l'élaboration d'un nouveau code électoral. Le représentant du secrétariat a pu assister à l'une des réunions régulières de ce groupe de travail.

En ce qui concerne la coopération avec la Moldova - le mandat de la Commission électorale centrale de Moldova (la CEC) est arrivé à son terme en février 2011. Une nouvelle Commission a été nommée, avec à sa présidence le précédent secrétaire de la Commission, M. Iurie Ciocan. Des activités d'assistance technique sont prévues en 2011, visant à renforcer les capacités de l'administration électorales.

Le Conseil est aussi informé de la préparation de la 8^e Conférence européenne des administrations électorales, Vienne, 12 - 13 mai 2011. La conférence traitera principalement du rôle des nouvelles technologies et des médias, y compris les médias sociaux, dans le processus électoral. Des nombreux pays européens, ainsi que le Mexique, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Tadjikistan ont confirmé leur participation à cette activité.

3. Droits électoraux des citoyens handicapés

Le Conseil des élections démocratiques, lors de sa 34^e réunion, et la Commission de Venise, à sa 84^e session plénière (octobre 2010), ont adopté une Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées ([CDL-AD\(2010\)036](#)).

Depuis l'adoption de la Déclaration révisée par la Commission de Venise en octobre 2010, le Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL), ainsi que deux ONG – elles-mêmes membres du CAHPAH-PPL – ont demandé à la Commission de Venise de reconsidérer un amendement. Le but de cet amendement, tel qu'il avait été précédemment déjà présenté et expliqué au CAHPAH-PPL, est de restreindre le risque de privation du droit de vote par un tribunal pour des personnes souffrant d'un handicap physique.

Le Conseil décide de conserver en principe l'amendement car la Déclaration ne contredit pas l'article 29 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations-Unies (relatif à Participation à la vie politique et à la vie publique des personnes handicapées) ni la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme (en particulier l'arrêt Kiss c. Hongrie, jugement du 20 mai 2010) puisqu'il ne s'agit pas d'une interdiction d'ordre général.

Le Conseil décide de formuler le paragraphe contesté de la Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées ([CDL-AD\(2010\)036](#)) de manière plus positive et d'envoyer une lettre au Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) expliquant le sens de l'amendement dudit paragraphe.

Concernant l'avancement des travaux sur le rapport sur les droits électoraux des citoyens handicapés demandé par l'Assemblée parlementaire, le secrétariat de la Commission va démarrer concrètement ses travaux avec des rapporteurs dans les prochaines semaines.

4. Vote à l'étranger

Lors de sa réunion de décembre 2010, le Conseil des élections démocratiques a examiné un premier projet de rapport sur le vote à l'étranger ([CDL-EL\(2010\)032](#)). Il a demandé au secrétariat d'amender ce projet.

Le Conseil des élections démocratiques a examiné le deuxième projet de rapport sur le vote à l'étranger ([CDL-EL\(2010\)032rev](#)). Le Conseil a adopté les lignes générales afin qu'un texte final soit soumis pour adoption à la session de juin. Les arguments en faveur et en défaveur du vote à l'étranger sont exposés dans le rapport. M. Trocsanyi fera dans les prochaines semaines des propositions d'amendements précises. Certains membres du Conseil souhaitent que les arguments en faveur du vote à l'étranger soient relativisés.

5. Financement des campagnes électorales

Suite à la demande de la Commission des questions politiques de l'Assemblée parlementaire, le Conseil est invité à se prononcer sur la nécessité d'un Code de bonne conduite en matière de financement des campagnes électorales (voir le document [CDL\(2011\)012](#), préparé sur la base des observations de M. Esanu).

Plusieurs membres sont d'accord avec l'auteur du rapport sur le fait que vu la diversité des pratiques dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, il serait difficile d'adopter un Code de bonne conduite. Le Conseil propose que le rapport soit complété par des exemples de bonnes pratiques dans les pays européens, en mettant l'accent sur les aspects de la lutte contre les violations de la législation en vigueur.

La question de l'abus des ressources administratives fera l'objet d'un rapport séparé. L'abus du financement privé pourrait aussi être étudié ultérieurement.

Le Conseil invite le rapporteur à compléter le rapport avec les informations supplémentaires concernant les bonnes pratiques de financement des campagnes dans les pays membres.

6. Serbie

A la demande du Président du Parlement de la Serbie, le Conseil examine l'avis sur la révision de la législation électorale relative aux démissions en blanc et à l'attribution des sièges préparé sur la base des commentaires des MM. Jean-Claude Scholsem et Michael Hansen Jensen et de l'expert du BIDDH, M. Jessie Pilgrim ([CDL\(2011\)013](#); voir [CDL-REF\(2011\)010](#)).

Le représentant de l'OSCE/BIDDH propose plusieurs amendements au texte proposé au Conseil, qui sont retenus.

Le Conseil adopte le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur la révision de la législation électorale en Serbie avec un certain nombre d'amendements ([CDL-AD\(2011\)005](#)).

7. « L'ex-République yougoslave de Macédoine »

Le secrétariat informe le Conseil de la coopération avec « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

L'OSCE/BIDDH et la Commission de Venise avaient remis au ministre de la Justice de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » un avis conjoint sur le code électoral, en août 2009 ([CDL-AD\(2009\)032](#)). Ils ont ensuite remis des commentaires informels conjoints en janvier 2011.

Les commentaires soulignent un certain nombre d'améliorations, dont l'obligation de publication des rapports financiers des candidats ou encore l'indication désormais précise du nombre d'électeurs qui ont voté sur les procès-verbaux et ce avant l'ouverture de l'urne pour le dépouillement.

Le ministre de la Justice a fait une réponse à la Mission de l'OSCE en « ex-République yougoslave de Macédoine ». Le secrétariat propose de préparer une réponse conjointe avec l'OSCE/BIDDH demandant des détails quant au processus de réforme à venir devant le parlement afin d'assurer un suivi de l'avis et des commentaires informels récents de deux institutions. Cette suggestion est retenue.

8. Glossaire électoral

Un projet de glossaire électoral révisé a été préparé par le secrétariat en coopération avec les services de la traduction du Conseil de l'Europe ([CDL-EL\(2011\)001](#)).

Plusieurs membres du Conseil se prononcent en faveur d'une dernière vérification de la terminologie proposée dans ce document. Le Conseil invite ses membres à envoyer des éventuels amendements et/ou propositions au secrétariat.

Une traduction du glossaire en russe pourrait être envisagée vers la fin de l'année 2011.

9. Coopération avec l'Afrique du Nord

Le Secrétariat informe le Conseil de la visite des représentants de la Commission en Tunisie en mars, notamment sur la possible coopération en matière de formation de l'administration électorale.

La Commission de Venise a été invitée à rencontrer les autorités tunisiennes par une lettre du Consul de Tunisie à Strasbourg en date du 21 février 2011. Cette visite s'inscrivait en outre dans le cadre de la visite officielle en Tunisie du Secrétaire général du Conseil de l'Europe et de la présidence turque du Comité des Ministres.

Au cours de la visite, la délégation de la Commission de Venise a noté avec satisfaction que les autorités tunisiennes ont exprimé à différentes reprises leur intérêt pour une constitution moderne qui reflèterait le pluralisme et protégerait le pays d'éventuels développements non démocratiques.

Pour cela, la Commission de Venise, si elle y est invitée, est disponible pour offrir son savoir-faire dans l'analyse juridique et la fourniture de concepts du patrimoine constitutionnel commun ainsi que de l'acquis du Conseil de l'Europe en matière de normes internationales.

Lors de la visite, il y a eu un accord entre l'Instance supérieure et la Commission de Venise pour organiser une formation des formateurs du personnel électoral.

Le secrétariat informe également le Conseil que la Commission de Venise pourrait être invitée à coopérer avec les autorités égyptiennes en matière électorale.

10. Autres développements et activités futures

Le Conseil devrait être amené à se prononcer lors d'une de ses prochaines réunions sur un avis sur la réforme du droit électoral de l'Arménie, un avis sur le nouveau code électoral de la Bulgarie et un avis sur la réforme électorale au Kirghizistan à rédiger en coopération avec l'OSCE/BIDDH.

11. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues a lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future. Les avis relatifs à l'Arménie et à la Bulgarie sont actuellement préparés conjointement avec l'OSCE/BIDDH BIDDH en vue de leur adoption certainement à la réunion de juin du Conseil.

12. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 juin 2011 à 10 h.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS**COMMISSION DE VENISE / VENICE COMMISSION****Membres du Conseil des Elections démocratiques (CED) / Members of the Council for Democratic Elections (CDE)**

M. Jean-Claude COLLIARD, Président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris
(Vice-Président/Vice-Chair)

Mr Ugo MIFSUD BONNICI, President Emeritus, Valletta (excusé/apologised)

Mr Peter PACZOLAY, President of the Constitutional Court, Budapest

Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik
(excusé/apologised)

Membres suppléants du CED / Substitute Members of the CDE

Mr Srdjan DARMANOVIC, Ambassador of Montenegro to the United States of America
(excusé/apologised)

Mr Klemen JAKLIC, Professor of Constitutional Law, Ljubljana, Slovenia (excusé/apologised)

Mr Oliver KASK, Judge at the Court of Appeal, Tallinn

Ms Maria del Carmen ALANIS FIGUEROA, Chief Magistrate, President, Federal Electoral Tribunal, Mexico (excusé/apologised)

Autres membres de la Commission de Venise

M. Nicolae ESANU, Former Deputy Minister of Justice, Ministry of Justice

M. Laszlo TROCSANYI, Ambassador of Hungary to France, Judge, Constitutional Court,
Professor of Constitutional Law, University of Szeged

Secrétariat / Secretariat

M. Thomas MARKERT

Mme Simona GRANATA-MENGHINI

M. Pierre GARRONE

M. Serguei KOUZNETSOV

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY**Membres / Members**

Mme Josette DURRIEU, Paris, Commission politique (excusé/apologised)

M. Andreas GROSS, Zurich, Commission juridique (**Président/Chair**)

Secrétariat / Secretariat

Mr Vladimir DRONOV

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE (CPLRE) / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE (CLRAE)**Membres / Members**

Mr Lars O. MOLIN, Chambre des pouvoirs locaux/Chamber of Local Authorities
(excusé/apologised)

Mr G. MOSLER-TÖRNSTRÖM, Chambre des régions/Chamber of Regions
(excusé/apologised)

Membres suppléants / Substitute Members

Mr Nigel MERMAGEN, Chambre des pouvoirs locaux/Chamber of Local Authorities (excusé/apologised)

Ms Valentina ROSSI, Chambre des régions/Chamber of Regions (excusée/apologised)

OBSERVATEURS / OBSERVERS

BIDDH/ODIHR

Mr Nicolas KACZOROWSKI, Head of the Election Department, Warsaw

UNION EUROPEENNE / EUROPEAN UNION

COMMISSION EUROPEENNE/EUROPEAN COMMISSION

(excusée/apologised)

PARLEMENT EUROPEEN / EUROPEAN PARLIAMENT

(excusé/apologised)

COMITE DES REGIONS / COMMITTEE OF THE REGIONS

M. Luc VAN DEN BRANDE, Président du CIVEX, Bruxelles (excusé/apologised)

ASSOCIATION OF CENTRAL & EASTERN EUROPEAN ELECTION OFFICIALS (ACEEEO)

Ms Márta DEZSŐ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO Documentation Centre, Budapest (excusée/apologised)